Concertation publique :

Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Le contexte

-2011, Première Concertation Publique .

- Fin 2012, les Ministères de tutelle de Stocamine demandent de procéder au déstockage partiel des produits mercuriels et arséniés des blocs 21 et 22

- Fin mai 2013 , afin de présenter au public différentes solutions de fermeture et tous les enjeux (techniques, économiques, calendrier, risques) **, une nouvelle concertation publique est demandée par les Ministères de tutelle**

- Fin Juin 2013 , La Commission nationale du débat public (CNDP) est saisie et le dossier de fermeture du stockage est déposé . Le bilan dressé à l'issue de la concertation sera une pièce constitutive de ce dossier de fermeture.

- Septembre 2013 : décision de la CNDP :organisation d'une concertation recommandée et nomination d'un garant .

Concertation publique :

Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

La Commission Nationale du Débat Public

- C'est une **Autorité Administrative Indépendante (AAI) créée en 1997**

  Ses Missions :

  -Veiller au respect de la participation du Public

  -Apprécier si un débat doit être organisé

  -Conseiller les autorités et les maitres d'ouvrage sur la concertation du public

  -Suivre l'après débat public

- Cette autorité est saisie par les maîtres d'ouvrage en **amont des projets**

- Selon les types de projets , leur importance , leurs implications , la CNDP décide :
  - Soit un ***débat public*** avec CPDP (exemple : débat Roissy Picardie)
  - Soit une ***concertation recommandée*** ,organisée par le maître d'ouvrage sous l'égide d'un ***« garant » désigné par la CNDP***

cndp
Commission nationale du débat public

Concertation publique :
Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

La concertation publique

Une démarche de « démocratie Participative » fondée sur la loi

- **1995 la Loi Barnier instaure** ***le principe de « participation » du public et crée la CNDP.***
- **1998** La **convention Internationale d'AARHUS signée** par les membres de l'UE porte sur ***l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel.***
- **2002 Loi dite de « démocratie de proximité »** ***confirme le droit à l'information du citoyen pour les projets ayant un impact sur l'environnement*** **et étend la mission de la CNDP**
- **2010 Loi Grenelle II étend le processus de concertation avec le public jusqu'à l'enquête publique**

4 principes sont appliqués par la Commission nationale du débat public

- ***Neutralité***
- ***Transparence***
- ***Débat argumenté***
- ***Égalité de traitement***

Commission nationale du débat public

Concertation publique :
Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Rôle et missions du garant

Mission générale: veiller au bon déroulement de la concertation

- **En amont de la concertation** :
  - veille à la **qualité** et à la **sincérité** des informations diffusées .
  - s'assure des dispositions prises pour la diffusion des informations .
- **Durant les réunions publiques :**
  - favorise **l'expression du public** et la possibilité d'exprimer ses **observations et propositions**
  - s'assure de la **transparence** et de la **qualité des réponses** apportées
- **En fin de concertation**
  - **rédige un rapport** remis à la CNDP qui sera rendu public et joint au compte rendu du maître d'ouvrage et au dossier de l'enquête publique

Concertation publique :

Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Henri WATISSEE

Le Garant

- Formation ingénieur
- Ancien chef d'entreprise (PME)
- **Actuellement garant désigné par la CNDP sur :**
  - **Voies Navigables de France (VNF) : projet MAGEO approfondissement de l'Oise entre Creil et Compiègne**
  - **Société du grand Paris (SGP): projet de transport Grand Paris Express entre Noisy et Saint Denis Pleyel**

Coordonnées henri.watissee@orange.fr

Concertation publique :
Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Les modalités de la concertation publique 15 novembre 2013 – 15 février 2014

cndp
Commission nationale du débat public

Concertation publique :
Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Les objectifs et principes de la concertation (1/3)

- **La concertation porte sur 5 scénarii :**
  - **De déstockage partiel ou total (hors bloc 15) de Stocamine** définis par l'Etat et mis en débat (enjeux techniques, économiques, calendrier)
  - et sur **les avantages/ inconvénients, risques** de chaque scénario

- **Le compte rendu de la concertation (Stocamine) et le rapport du garant** seront réalisés en avril 2014. Il seront **transmis à la CNDP et à l'Etat et seront rendus publics**

- **Le compte rendu sera une pièce constitutive** du dossier de fermeture présenté à l'enquête publique

Les objectifs et principes de la concertation (2/3)

- **Pour préparer** la concertation :
  - **réunion de la CLIS** (31 octobre 2013)
  - rencontre des acteurs du territoire par le garant (**25 entretiens environ**) faits en Octobre 2013

- La concertation publique est **ouverte à tous** (notamment habitants et acteurs directement concernés par le projet)

- Elle est organisée par **l'exploitant Stocamine**, selon des modalités **fixées en accord avec le garant**

Les objectifs et principes de la concertation (3/3)

- **Pour s'informer :**
  - Un site internet
  - Le dossier de concertation
  - La lettre d'information 8 pages et document d'expression
  - Une exposition
  - 3 réunions publiques

- **Pour exprimer son avis :**
  - Le document d'expression sur le site internet
  - Des courriels et courriers libres
  - **Les cahiers d'acteurs**

- **La possibilité de contacter le garant : *henri.watissee@orange.fr***

Les cahiers d'acteurs

- La possibilité pour un groupe constitué, un organisme ou une institution de faire part de **son avis argumenté sur le projet**
- Les cahiers d'acteurs sont **réalisés selon un format éditorial** identique pour tous, qui garantit **une stricte égalité** de traitement
- Stocamine, maître d'ouvrage du projet, a la **charge technique et financière de la publication des cahiers d'acteurs**
- Un seul cahier d'acteurs est autorisé par groupe, organisme ou institution
- Les cahiers d'acteurs seront **mis en ligne sur le site internet de la concertation** et **diffusés durant la période de concertation**

Le compte rendu de la concertation

- **Le compte rendu contient :**
  - Rappel du cadre et des modalités de la concertation
  - Bilan de la participation à la concertation
  - Bilan des expressions recueillies et des enseignements tirés des débats

- **Le compte rendu :**
  - est adressé à la CNDP avec le compte rendu établi par le garant de la concertation
  - est rendu public sur le site internet de la concertation

Commission nationale du débat public

Concertation publique :

Projet de fermeture du stockage STOCAMINE

Maître d'ouvrage : La société Stocamine

Le Calendrier des 3 mois de concertation

- **Le 15/11 ouverture du site Internet www.concertation-stocamine.fr**
  - Informations générales
  - **Le dossier d'informations, le détail des 5 scénarii et les avantages/inconvénients, risques**
  - Fiche de synthèse
  - **Les études de référence en ligne**
  - **Le mode d'emploi des cahiers d'acteurs**
  - Les réunions publiques
  - **Il s'enrichira au fur et à mesure (cahiers d'acteurs, FAQ, compte rendus)**

- **Envoi général des fiches de synthèse à tous les habitants du bassin potassique et annonce des réunions publiques (Wittelsheim, Wittenheim, Ensisheim,) , La première : 17 Décembre 2013**